

**Déclaration de Conformité:**

- **Déclaration de Conformité au règlement REACH (1907/2006/CE), Liste des Candidates SVHC du 25.06.2025**
- **Directive RoHS (2011/65/UE et (UE) 2015/863)**
- **Directive WEEE (2012/19/UE)**
- **ELV (2000/53/CE)**
- **POP ((UE) 2019/1021)**
- **Minéraux de conflit**

Mesdames, Messieurs,

En tant que fabricant d'articles techniques en élastomères de polyuréthane, nous sommes un "utilisateur en aval" (producteur d'articles) conformément au règlement REACH. Les obligations dues à la production et à la mise sur le marché de substances / produits chimiques pour le pré-enregistrement et l'enregistrement (ECHA) ne nous sont pas applicables. Nos produits sont des articles et ne peuvent donc pas être définis comme des substances ou des préparations. En outre, aucune substance n'est libérée par nos articles dans des conditions d'utilisation normales et prévisibles. Par conséquent, ACLA-WERKE GMBH n'est pas soumise à l'obligation d'enregistrement ni à l'obligation d'établir des fiches de données de sécurité. Afin de garantir à nos clients un approvisionnement continu en produits fiables et sûrs, nous nous assurons que nos fournisseurs répondent à toutes les exigences en matière de substances et de matériaux chimiques. Selon les informations de nos fabricants, les matériaux que nous utilisons ne contiennent aucune substance de la liste des candidates SVHC de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA 250 substances; en date du 25.06.2025) ou les valeurs limites maximales autorisées sont respectées. Ainsi, ACLA-WERKE GMBH ne fournit pas non plus de produits relevant du règlement SCIP.

Cette déclaration de conformité repose sur les informations et les documents fournis par nos fournisseurs. ACLA-WERKE GMBH vérifie soigneusement ces informations, mais décline toute responsabilité quant à leur exhaustivité, leur exactitude ou leur actualité, sauf si la loi l'exige expressément.

Si des modifications ultérieures ou de nouvelles informations concernant les substances ou matériaux utilisés ont une incidence sur la conformité de nos produits, ACLA-WERKE GMBH en informera immédiatement ses clients et prendra les mesures appropriées. Toute autre responsabilité, en particulier pour les dommages indirects ou consécutifs, est exclue dans la mesure où la loi le permet.

Nous déclarons par la présente, sur la base des informations fournies par nos fournisseurs, que les produits d'ACLA-WERKE GMBH sont conformes aux exigences du règlement REACH.

En outre, nous confirmons que nos produits sont conformes aux directives suivantes et qu'ils sont fabriqués conformément à leurs exigences applicables:

- 2011/65/UE (RoHS II) & (UE) 2015/863 (RoHS III)
- 2012/19/UE (WEEE)
- 2000/53/CE (ELV)
- (UE) 2019/1021 (POP)

ACLA-WERKE GMBH confirme également que les produits que nous fournissons ne contiennent pas de matériaux de conflit (3TG) tels que définis dans la loi Dodd-Frank ou via la Conflict-Free Sourcing Initiative (CFSI).

Avec nos sincères salutations

Cologne, 17.07.2025

signature

Dr. Andreas Kieffer MBA
(Directeur général)